

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 04 FEVRIER 2016

Nombre conseillers en exercice	35	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	28 janvier 2016
Nombre conseillers présents	25	Date de l'affichage du procès-verbal	10 février 2016
dont : conseillers titulaires	24		
conseillers suppléants	1		
pouvoir	6		
Nombre votants	31		

L'an deux mil seize, le quatre février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin, Président.

Etaients présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DUPONT Claude, DESPLANQUES Alain, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, vice-présidents, GEHANNE Pierre, LEGOUET David, LEMARDELE Claudine, REVERT Jean-Louis, FEUILLY Emile, LANGLOIS Alain, BLESTEL Gérard, LE VAST Jean-Claude, GIOT Gilbert, RENAUX Dieudonné, SONILHAC Michèle, CHOLOT Guy, HENRY Sarah, LAIDET Serge, PERREE Christine, TRAVERT Henri, BOUILLON Jean-Michel, FERRIER Christian, MELLET Christophe, DUBOST Michel.

Absents excusés : Mmes et MM. MARIE Annick (pouvoir à LEMARDELE Claudine), POISSON Annie (pouvoir à GEHANNE Pierre), LECOURT Stéphane (pouvoir à LANGLOIS Alain), MABIRE Edouard (pouvoir à RENAUX Dieudonné), DESPROGES Raymonde (pouvoir à LAIDET Serge), MABIRE Caroline (suppléant TRAVERT Henri), MARGUERIE Jacques, TARDIF Thierry, ADE André (pouvoir à FERRIER Christian).

Secrétaire de séance : M. RENAUX Dieudonné

M. le Président demande si les conseillers ont des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance. Le conseil communautaire, après en avoir débattu approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2015.

Compte-rendu délégations

- *Délégation Président* :

- Décision 8/2015 : Prêt 150 000 € assainissement collectif Baubigny/les Moitiers d'Allonne auprès de la Banque Postale :
 - Durée : 20 ans
 - Taux fixe : 2.03 %
 - Remboursement capital constant - échéances trimestrielles
- Décision 9/2015 : Prêt 400 000 € golf de la Côte des Isles auprès de la Banque Postale
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 1.66 %
 - Remboursement capital constant - échéances trimestrielles

- *Délégation Bureau communautaire*

- Délibération 01/2016 - attribution marché 2015/09 - travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau
 - Lot 1 - travaux de restauration : association Astre Environnement

- Lot 2 – aménagement d’abreuvoirs, de clôtures et de passerelles : entreprise Provert
- Délibération 02/2016 – marché 2015/07-02 - Aménagement du bâtiment de maintenance du golf (lot n° 2- ossature bois, bardage) – avenant n° 1 en moins-value pour un montant de 2 757.03 € HT
- Délibération 03/2016 – marché travaux extension golf – avenant n° 5 en plus-value d’un montant de 2 721.00 € HT (soit 1.96 % du marché total)
- Délibération 04/2016 – règlement intérieur des accueils périscolaires : modification de l’horaire de Denneville le soir (18 h 30 au lieu de 18 h)
- Délibération 05/2016 – modification régime de recettes site touristique de Fierville les Mines

1. REFORME TERRITORIALE

M. le Président fait état de la réunion de la CDCI du 15/01/2016 et donne les résultats des votes sur le SDCI sur tout le territoire de la Manche (601 communes), à savoir :

- défavorables : 402
- favorables : 128
- abstentions : 3
- ne se prononcent pas : 2
- pas de votes : 43
- votes avec réserves : 15

Majoritairement, les communes ont voté de façon défavorable à ce projet de Schéma.

Une étude financière sur le territoire du Cotentin initiée par le syndicat mixte du cotentin est en cours, le résultat sera présenté le 23 février prochain au bureau du Syndicat, élargi aux présidents de communautés de communes.

M. Claude Dupont souligne qu’une grande majorité de communes ont voté défavorablement au projet de schéma mais qu’il convient de prendre en compte la population des communes ce qui n’apporte pas le même résultat.

2. ELECTION MEMBRE DU BUREAU ET MEMBRE SUPPLEANT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU COTENTIN

Suite au décès de M. Roger Lozouet et conformément aux dispositions aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211 et suivants, M. le Président invite le Conseil à procéder à l’élection du 5^e membre du bureau communautaire.

est candidat :

M. André ADE

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote (à bulletin secret) a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 31

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 2

nombre de suffrages exprimés : 29

majorité absolue : 15

A obtenu :

- M. André ADE : 29 voix

M. André ADE, ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, est proclamé 5^{ème} membre du bureau communautaire.

De même, M. le Président invite les conseillers à procéder à la désignation d’un membre suppléant au Syndicat Mixte du SCoT du Cotentin.

est candidat :
M. Jean-Louis REVERT

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote (à bulletin secret) a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 6

nombre de suffrages exprimés : 25

majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- M. Jean-Louis REVERT : 23 voix

- M. André ADE : 2 voix

M. Jean-Louis REVERT, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé membre suppléant du Syndicat mixte du SCoT du Cotentin.

3. CONTRAT DE TERRITOIRE N° 3 - APPROBATION PROJETS ET AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION FINANCIERE

La politique contractuelle du Conseil Départemental vise à soutenir l'investissement des collectivités afin de favoriser un développement équilibré du territoire. Le contrat de territoire constitue un partenariat financier qui est affiné chaque année dans le cadre d'une convention de financement.

Par délibération du 25 juin 2015, la Communauté de communes a officiellement candidaté pour l'élaboration d'un troisième contrat de territoire.

M. le Président présente le programme qui comprend 12 actions, invite le conseil à valider ce programme et à l'autoriser à signer le contrat de territoire et les conventions financières correspondantes.

AXES CT3G	Thème	Maitre d'ouvrage	Projet	Localisation	Année de convention	Montant opération	Dépenses non éligibles	Montant opération éligible	Déduction éventuelle	Montant retenu pour calcul sub	Taux FD	Montant estimatif subvention CG50	Remarques	
<p>Axe 2 : Prévenir et améliorer le cadre de vie sur la Côte des Isles</p> <p>Dynamiser la démographie pour faire vivre le territoire, les équipements, l'année</p>	Scolaire	Commune des Moitiers d'Alonne	Création d'une salle polyvalente d'activités scolaires aux Moitiers d'Alonne	les Moitiers d'Alonne	2016	166 500 €	0 €	166 500 €	0 €	166 500 €	23%	38 295 €	AVIS FAVORABLE	
	Scolaire	Syndicat scolaire des Sept lieux	Réaménagement des locaux du groupe scolaire des Sept Lieux à St Maurice en Cotentin	Saint Maurice en Cotentin	2016	529 000 €	0 €	529 000 €	0 €	529 000 €	29%	153 410 €	AVIS FAVORABLE	
	Sport	Commune de Portbail	Création du nouveau gymnase de Portbail	Portbail	2017	1 500 000 €	0	1500000	0	1 500 000 €	24%	200 000 €	AVIS FAVORABLE	
	Jeunesse	Communauté de communes	Action Territoriale en Faveur de la Jeunesse (ATFJ)	Communauté de communes	2016-2019									
	Jeunesse	Etablissements Publics Scolaires	Action Territoriale en Faveur de l'Eco-citoyenneté (ATFEC)	Communauté de communes	2016-2019									
	Qualité des milieux	Commune des Moitiers d'Alonne	Assainissement collectif 7ème Tranche aux Moitiers d'Alonne	les Moitiers d'Alonne	2016	420 000 €	0 €	420 000 €	0 €	420 000 €	25%	105 000 €	AVIS FAVORABLE	
	Qualité des milieux	Commune de Barneville-Carteret	Tranche d'assainissement - Les Carrelots - Quiretix à Barneville-Carteret	Barneville-Carteret	2016	260 499 €	14 028 €	246 471 €	0 €	246 471 €	25%	61 618 €	AVIS FAVORABLE	
	Qualité des milieux	Commune de Barneville-Carteret	Réhabilitation du réseau d'assainissement entre le bourg et la station d'épuration de Barneville-Carteret	Barneville-Carteret	2017	353 100 €	0 €	353 100 €	0 €	353 100 €	25%	88 275 €	AVIS FAVORABLE	
	Qualité des milieux	Syndicat intercommunal d'assainissement de Denneville, Portbail, Saint Lô d'Orville	Création de réseaux d'assainissement à Saint-Siméon (Portbail)	Portbail	2016	350 000 €	0 €	350 000 €	0 €	350 000 €	25%	87 500 €	AVIS FAVORABLE	
	Qualité des milieux	Communauté de communes	Installation d'un poste de relèvement à St Lô d'Orville et du réseau de refoulement vers la station à Port-Bail	St Lô d'Orville	2016	253 402 €	26 000 €	227 402 €	0 €	227 402 €	20%	45 480 €	AVIS FAVORABLE	
	Qualité des milieux	Communauté de communes	Création du réseau de transfert du bourg de Canville la Roque vers St Lô d'Orville	Canville-la-Roque	2016	154 000 €	0 €	154 000 €	0 €	154 000 €	20%	30 800 €	AVIS FAVORABLE	
	Culture	Commune de Canville-la-Roque	Construction d'une salle de convivialité à Canville la Roque	Canville-la-Roque	2016	282 781 €	0 €	282 781 €	51 000 €	231 781 €	24%	55 827 €	AVIS FAVORABLE	
						4 269 282 €						866 006 €		
										TOTAL		828 730 €		
										Enveloppe disponible		37 276 €		
										Dépassement		4%		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le programme d'actions présenté par les communes, les groupements de communes et la communauté de communes (document ci-dessus),
- autorise M. le Président à signer le contrat de territoire,
- autorise M. le Président à signer les conventions financières avec le conseil départemental.

4. MUTUALISATION - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. le Président rappelle que le schéma de mutualisation de la Côte des Isles, adopté en fin d'année 2015, prévoit plusieurs axes de mutualisation des moyens du territoire.

La fiche 1-2 du schéma prévoit la mutualisation du poste de la chargée de mission littoral en faveur de l'ensemble des communes littorales. L'agent recruté par la commune de Barneville-Carteret est mis à la disposition de la communauté de communes qui règle les coûts salariaux, au prorata du temps de travail.

Les missions dévolues à cet agent sont les suivantes :

- Suivi du projet « Notre Littoral pour demain »,
 - Suivi du projet CoCliCo,
 - Suivi de l'opération pilote stabiplage à Portbail
- et pourront évoluer dans le temps.

M. le Président propose de formaliser cet accord avec la commune de Barneville-Carteret, sur la base d'une journée du temps de travail de l'agent, pour la période du 15 février au 15 avril 2016. Au-delà de cette date, le temps de travail pourra être revalorisé, en fonction des missions qui pourront lui être confiées.

Vu le schéma de mutualisation de la Côte des Isles,

Considérant l'intérêt de mutualiser le poste actuellement occupé par Mme Jennifer Pacary-Lamoureux, chargée de mission Littoral auprès de la Communauté de Communes et les communes littorales,

Considérant l'accord de Mme Pacary-Lamoureux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante, pour une durée d'une journée par semaine à compter du 15 février jusqu'au 15 avril prochain, étant précisé que cette durée pourrait être révisable par la suite sans pouvoir dépasser 50%,
- autorise M. le Président à régler les frais correspondants,
- donne tous pouvoirs à M. le Président à cet effet.

M. le Président fait savoir que d'autres demandes ont été émises depuis l'adoption du schéma de mutualisation :

1. le remplacement d'une secrétaire d'un syndicat (4h30 hebdomadaires),
2. une commune a émis le souhait de bénéficier d'heures de personnel technique de la communauté de communes pour la rénovation d'un habitat,
3. une commune a demandé la mise à disposition de l'animateur du centre multimédia de la communauté de communes pour des formations informatiques de 1^{er} niveau (initiation word et excel) au profit des agents communaux.

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de valider ces demandes de mutualisation entre la communauté de communes et les communes, sur la base d'un remboursement des salaires au prorata des heures réalisées et de signer les conventions et les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Vu le schéma de mutualisation de la Côte des Isles,

Considérant les demandes des communes membres et d'un syndicat de communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel communautaire avec les communes ou les

groupements de communes ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces mises à disposition.

5. ETUDE COMPETENCE VOIRIE - MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Dans le cadre des travaux conduits par le groupe de travail relatif à la compétence « Voirie » et afin de disposer d'éléments de réponses permettant de se positionner sur cette compétence, la Communauté de Communes de la Côte des Isles s'est rapprochée des services de l'agence technique départementale des Marais pour l'assister dans ses réflexions.

En effet, depuis la réorientation de la politique territoriale de l'Etat, le Conseil Départemental de la Manche a créé en septembre 2011 un service d'assistance dédié à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre à destination des collectivités.

Ce service d'assistance et d'aide technique est un service public administratif, mis en place grâce à un redéploiement de moyens internes, qui peut assurer des prestations d'ingénierie sur la base de crédits d'études horaires.

Concernant la problématique actuelle de la Communauté de Communes de la Côte des Isles au sujet de l'étude de la prise de compétence « Voirie », l'agence technique départementale des Marais propose un appui technique selon les deux phases suivantes :

- PHASE N°1 :

- Réalisation d'un diagnostic du réseau routier ;
- Synthèse des données et classement du réseau ;
- Propositions techniques sur le renouvellement des couches de surfaces.
 - o Crédits heures : 80 heures à 50,00 € HT, soit 4.000,00 € HT ou 4.800,00 € TTC.

- PHASE N°2 :

- Participation et conseil à l'élaboration des programmes de renouvellement des couches de surfaces ;
- Préparation des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
 - o Crédits heures : 70 heures à 50,00 € HT, soit 3.500,00 € HT ou 4.200,00 € TTC.

Il est précisé que pour réaliser ces missions, l'agence technique départementale des Marais se doit de disposer, au préalable et pour chaque commune, de l'ensemble des tableaux de classement des routes mis à jour ainsi que d'une cartographie générale des voies revêtues, non revêtues et des lotissements existants.

Ce travail de recensement et de cartographie préalable sera effectué par les services techniques communautaires en collaboration avec chaque commune membre.

M. le Président propose d'accepter la proposition de l'agence technique départementale pour la phase n° 1 qui s'inscrit dans l'étude sur la compétence voirie et demande l'autorisation du conseil communautaire de signer les bons de commande à intervenir ainsi tous documents afférents à cette mission d'assistance technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 1 voix contre, décide :

- d'accepter la proposition de l'agence technique départementale pour la phase n° 1 qui s'inscrit dans l'étude sur la compétence voirie,
- d'autoriser M. le Président à signer les bons de commande à intervenir ainsi tous documents afférents à cette mission d'assistance technique

6. ASSAINISSEMENT - CONVENTION MAINTENANCE DES RESEAUX

M. le Président rappelle que, par délibération du 28 novembre 2013, il a été autorisé à négocier le contrat d'entretien des réseaux d'assainissement collectifs de la communauté de communes.

Il présente le projet de convention à passer avec la société SAUR pour l'entretien des réseaux de la Haye d'Ectot/St Maurice en Cotentin et de Baubigny/les Moitiers d'Allonne, ainsi que la station de Baubigny.

Cette convention prévoit :

- Article 1^{er} : objet de la convention
- Article 2 : Le périmètre d'intervention de la SAUR
- Article 3 : l'étendue du service : interventions programmées ou non programmées
- Article 4 - la limite des prestations
- Article 5 - responsabilité
- Article 6 - assurances
- Article 7 - rémunération de la société, soit une somme forfaitaire annuelle de 15 422 € HT et un barème en cas de dépannage ou de réparation ainsi que les prestations dues au titre des années 2014 et 2015.
- Article 8 - règlements
- Article 9 - formule de révision
- Article 10 - durée : 1 an reconductible deux fois

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention technique d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif avec la SAUR et à régler les frais correspondants.

7. APPEL A PROJETS IDEM - PROJET COCLICO

- *Constitution d'un comité de pilotage* : M. le Président rappelle que lors de la séance du 25 juin 2015, le Conseil communautaire a validé le projet Coclicô (Collecte des Clichés Côtiers) et s'est prononcé favorablement au dépôt de la candidature de la Communauté de communes de la Côte des Isles à l'appel à projets IDEM dans le cadre d'un projet de type 1 - réflexion/sensibilisation.

Pour mener à bien ce projet, M. le Président propose la création d'un comité de pilotage ad'hoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un comité de pilotage composé de deux collègues (1 collègue d'élus des communes littorales et un collègue de personnes qualifiées),
 - sollicite la désignation auprès des communes littorales d'un représentant et d'un suppléant.
- *Accueil d'un stagiaire de l'enseignement supérieur et instauration d'une gratification* : M. le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la communauté de communes pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation et propose qu'un stagiaire soit recruté pour assurer la mise en œuvre du projet CoCliCo.

M. le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

M. le Président propose au conseil communautaire de fixer les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la communauté de communes et sollicite l'autorisation de signer la convention tripartite entre la collectivité, l'étudiant et l'établissement d'enseignement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- fixe les conditions de gratification d'un stagiaire de l'enseignement supérieur, conformément à la réglementation en vigueur,
- autorise M. le Président à signer la convention tripartite entre la communauté de communes, l'étudiant et l'établissement d'enseignement.

8. JEUNESSE

- Compte-rendu commission du 1^{er} février 2016

- Présentation du dispositif « promeneur du Net » : Mme Hélène Leseigneur, Vice-Présidente, rappelle que la Communauté de Communes de la Côte des Isles est collectivité depuis 2012. Ce dispositif prend en compte Internet comme nouveau territoire de présence des jeunes et de leurs parents. L'objectif est d'être disponible aux sollicitations, d'utiliser ce support pour de l'accompagnement de projets et d'assurer une présence adulte à vocation éducative sur le net. Mme Sophie Legret, animatrice sur le territoire, développe une approche éducative sur internet par l'amplification d'une présence sur les différents réseaux sociaux ou tout autre espace de partage d'activité numérique. 450 jeunes ont pris contact avec elle au cours de l'année 2015 dans des plages horaires très élargies. Les cas difficiles sont orientés vers la maison des Adolescents.

- Analyse financière 2015 de la compétence Jeunesse : Mme Leseigneur présente la synthèse de cette étude qui est à la disposition des personnes intéressées.

I - MARCHÉ ADPEP 50	FACTURES ADPEP 50	autres dépenses (1)	Total	Recettes parents	Recettes CAF/MSA	Recettes conseil départemental/fonds d'amorçage	reste à charge 3C
FICHE A - ACCUEILS MATIN ET SOIR	99 837,26	3 466,92	103 304,18	41 477,00	34 633,30	2 000,00	24,39%
FICHE B - MERCREDIS APRES-MIDI	42 668,80	4 221,56	46 890,36	9 508,00	8 500,00	0,00	31,50%
FICHE C - CONGES SCOLAIRES A LA JOURNEE	153 216,63	17 529,04	170 745,67	31 092,00	52 856,40	2 000,00	49,66%
FICHE D - APPRENTISSAGE CITOYENNETE	14 883,00	0,00	14 883,00	0,00	0,00	1 000,00	33,28%
FICHE E - ESPACE JEUNES ET PRESENCE EDUCATIVE SUR INTERNET	6 551,70	0,00	6 551,70	0,00	2 288,78	1 000,00	49,30%
FICHE F - MINI SEJOURS	12 482,00	315,24	12 797,24	8 379,80	810,00	0,00	28,19%
FICHE G - TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES	47 701,50	17 029,22	64 730,72	0,00	20 069,53	32 710,00	18,46%
	377 340,89	42 561,98	419 902,87	90 456,80	119 158,01	38 710,00	40,36%

(1) frais d'alimentation ou de personnel communautaire ou associatif mis à disposition

II - SERVICES EN REGIE	coût 2015	autres dépenses	Total	Recettes parents	Recettes CAF/MSA	Recettes conseil départemental	reste à charge 3C
ATELIERS SPORTIFS PERISCOLAIRES	7 172,30	0,00	7 172,30	1 536,00	0,00	0,00	78,38%
BOUGE EN COTE DES ISLES	17 959,27	0,00	17 959,27	7 258,00	0,00	2 000,00	48,45%
RELAIS ASSISTANTS MATERNELS	40 863,08	0,00	40 863,08	0,00	31 683,30	0,00	22,46%
CAFE DE PARENTS	3 810,07	0,00	3 810,07	0,00	800,00	21,00	79,00%
	69 804,72	0,00	69 804,72	8 794,00	32 483,30	2 000,00	38,00%

III - AUTRES DEPENSES (non réparties dans les fiches)	coût 2015	autres dépenses (2)	Total	Recettes parents	Recettes CAF/MSA	Recettes conseil départemental	reste à charge 3C
CHARGES DE PERSONNEL	109 382,96	380,50	109 763,46	0,00	7 267,72	0,00	35,38%
CHARGES BATIMENTS	50 511,27	0,00	50 511,27	0,00	0,00	0,00	100,00%
AUTRES DEPENSES	4 975,67	0,00	4 975,67	0,00	0,00	0,00	100,00%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	67 953,95	0,00	67 953,95	0,00	0,00	0,00	100,00%
(2) vêtements de travail	232 823,85	380,50	233 204,35	0,00	7 267,72	0,00	36,38%

IV - AUTRES RECETTES (non réparties dans les fiches)					Recettes CAF		
CAF - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Accueil de loisirs					29 483,42		
CAF - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Accueil de loisirs					29 621,65		
					59 105,07		

TOTAL GENERAL 2015	coût 2015	autres dépenses	Total	Recettes parents	Recettes CAF/MSA	Recettes conseil départemental/fonds d'amorçage	reste à charge 3C
	679 969,46	42 942,48	722 911,94	99 250,80	13,73%	218 014,60	30,16%
						40 710,00	5,39%
						364 936,34	30,48%

population au 31/01/2015 : 3 593 42,47 €/hat

Il est à noter que les recettes allouées par la CAF ne sont prévues que jusqu'en 2017 (dans le cadre du contrat enfance-jeunesse). De plus, aucune lisibilité n'est donnée quant à la baisse des dotations d'intercommunalité au-delà de 2017.

- Convention pluriannuelle d'objectifs avec une association : Mme Leseigneur rappelle que le marché actuel se termine le 31 décembre prochain et qu'une réflexion est actuellement menée au sein de la commission Jeunesse sur le futur mode de gestion des activités jeunesse.

- L'évolution du PEL vers le PESL est également en cours d'étude

- Garderie du mercredi midi pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse rappelle qu'une garderie est mise en place le mercredi midi sur le site du groupe scolaire des Moitiers d'Allonne depuis la rentrée scolaire 2014/2015 et sollicite le maintien de ce service, au même tarif (3€ de l'heure et 1.50 € la ½ heure) pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide le maintien du service de garderie du groupe scolaire des Moitiers d'Allonne pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017,
- fixe le tarif de ce service à 3 € de l'heure et 1.50 € la ½ heure.

- *Lieu d'accueil Enfants Parents en Côte des Isles - Frais de formation des bénévoles* : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse fait savoir que le lieu d'accueil enfants-parents a ouvert ses portes le 22 janvier dernier. Ce dispositif permet d'être à l'écoute des familles confrontées à des difficultés particulières dans l'éducation de leurs enfants ; une permanence, animée par une équipe de sept bénévoles a lieu le vendredi matin au pôle jeunesse de Barneville-Carteret.

Considérant que ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements en particulier pour leurs formations, M. le Président sollicite l'autorisation de rembourser les frais correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à procéder au remboursement des frais occasionnés par les formations effectuées par les bénévoles du lieu d'accueil enfants-parents, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, sur la base d'une liste de bénévoles tenue à jour.

- *Tarifs Bouge en Côte des Isles* : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse fait savoir que les tarifs carte A et carte B instaurés par la CAF sont supprimés pour les activités « Bouge en Côte des Isles » et qu'il convient de revoir certaines prestations.

Elle présente la grille de tarifs, proposée par la commission Jeunesse du 1^{er} février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- fixe les tarifs des prestations « Bouge en Côte des Isles » proposés par la commission jeunesse à compter du 10 février 2016,
- intègre ces tarifs à l'article 1^{er} de la régie de recettes du PEL.

ACTIVITES		tarif au 10/02/2016	
		Tarif territoire	Tarif Hors 3CI
Activités sans prestataires			
1	Jeux de Plage	1.00 €	1.00 €
2	Sports collectifs en salle	2.00 €	2.00 €
3	Sports de raquettes	2.00 €	2.00 €
4	Rando VTT	2.00 €	2.00 €
5	Tournoi play station	2.00 €	2.00 €
6	Tournoi baby foot	2.00 €	2.00 €
Activités avec prestataires			
7	Cinéma	3.50 €	4.50 €
8	Equitation PB	3.20 €	7.00 €
9	Equitation BC	4.00 €	8.00 €
10	Golf	5.00 €	10.00 €
11	Tir à l'arbalète (à partir de 14 ans)	4.00 €	8.00 €
12	Stage de danse	10.00 €	24.00 €
13	Char à voile PB (la séance)	6.50 €	13.00 €
14	Voile PB (la séance)	7.50 €	15.00 €
15	Voile PB - catamaran (la séance)	7.50 €	14.50 €
16	Kayak simple PB (2 heures)	6.00 €	10.00 €
17	Kayak double PB (2 heures)	6.00 €	10.00 €
18	Aviron BC (la séance)	6.00 €	13.50 €
19	Stage char à voile PB (5 jours)	30.00 €	55.00 €
20	Stage voile PB (5 jours)	30.00 €	62.00 €
21	Stage voile BC (5 jours)	30.00 €	62.00 €
22	Stage EPN (1 séance- 2 heures)	2.00 €	2.00 €
23	Piscine	5.00 €	7.50 €
24	Bowling (sur proposition de la commission du 01/02/2016)	8.00 €	12.00 €
25	Patinoire	6.50 €	12.50 €
26	Laser game	8.00 €	15.00 €
27	Accrobranches	16.00 €	27.00 €

9. DEMATERIALIZATION DES ACTES - MARCHES PUBLICS - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE RACCORDEMENT « ACTES » AVEC LA PREFECTURE

M. le Président fait savoir que, dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité, la Communauté de Communes de la Côte des Isles souhaite faire évoluer le périmètre des actes faisant l'objet d'un envoi dématérialisé au service de contrôle de légalité de la Préfecture de la Manche, en y intégrant les actes relatifs aux marchés publics et aux délégations de service public.

Se faisant, la communauté de communes de la Côte des Isles soumettra l'ensemble de ses actes et leurs annexes au contrôle de légalité par voie électronique, via la plateforme ACTES.

Un avenant co-signé des deux parties est établi, précisant les modalités suivantes en matière de télétransmission des marchés publics et de délégation de services publics.

La télétransmission des actes relatifs aux marchés publics et aux délégations de services publics s'effectuera en respectant :

- La taille maximale de 150 Mo,
- Les marchés allotis seront transmis par lot,
- L'objet de l'envoi devra indiquer l'intitulé du marché, son montant hors taxes et le type de procédure mis en œuvre

Vu,

- l'exposé des motifs,
- la délibération n° 138/2008 du 20 novembre 2008 engageant la collectivité dans le projet ACTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- Article 1^{er} : d'approuver l'avenant n° 3 à la convention avec l'Etat pour la transmission des actes au contrôle de légalité, autorisant la communauté de communes de la Côte des Isles à transmettre l'ensemble de ses actes et leurs annexes par voie électronique,
- Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 3.

10. TARIFS SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES

M. le Président présente la liste des tarifs de la boutique du site touristique de Fierville les Mines, mise à jour au 22/01/2016 et sollicite l'accord du conseil communautaire sur ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs du site touristique du Moulin de Fierville les Mines, applicables à partir du 10 février 2016.

11. ENGAGEMENT DEPENSES AVANT LE BP 2016 - PRECISIONS ARTICLES

M. le Président rappelle que lors de la séance précédente, le conseil communautaire l'a autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des investissements inscrits au budget de l'année 2015.

Afin d'exécuter cette autorisation, il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits, à savoir :

chapitre	article	opération	libellé	rappel BP 2015	Montant autorisé
20	2031		frais d'études	10 000.00 €	2 500.00 €
20	2051		concessions et droits similaires	13 000.00 €	3 250.00 €
21	2111		Terrains nus	63 000.00 €	15 750.00 €
21	21578		autres matériels et outillage	8 000.00 €	2 000.00 €
21	2183		matériel de bureau et matériel informatique	8 000.00 €	2 000.00 €
22	2313	114	base nautique Portbail - cale d'accès	390 000.00 €	97 500.00 €
22	2315	144	golf	1 100 000.00 €	275 000.00 €

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, telles que précisées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, telles que précisées ci-dessus.

12. ETUDE FINANCIERE ET FISCALE POUR UNE COMMUNE NOUVELLE A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de neuf communes et après consultation du bureau, M. le Président sollicite l'autorisation de contacter les services de la DDFIP afin qu'une étude financière et fiscale soit réalisée pour une éventuelle commune nouvelle à l'échelle communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 18 voix contre, 11 voix pour et 2 abstentions, refuse de donner suite à la réalisation, par les services de la DDFIP, d'une étude financière et fiscale pour une éventuelle commune nouvelle à l'échelle communautaire.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu commission développement économique et touristique du 02/02/2016

La commission s'est intéressée à l'emploi et des secteurs économiques ont des difficultés sur le territoire (agriculture, artisanat...).

Concrètement, le tourisme est le fonds de commerce du territoire et cette activité n'est pas délocalisable, il est donc nécessaire d'investir et plusieurs sujets ont été étudiés, à savoir :

1. Opportunité de réunir les 4/5 locaux du tourisme du territoire en une seule unité à la gare de Carteret, lieu emblématique de l'arrivée des touristes sur une partie du territoire, ce qui permettrait le rassemblement des équipes et la suppression du point d'accueil de Carteret. Ce projet demanderait un investissement important.
2. Mise en œuvre d'une veille foncière pour des terrains qui pourraient intéresser des investisseurs du tourisme. Une organisation de la communication sur le territoire doit être faite auprès des promoteurs pour vendre le territoire.
3. Information sur le phare de Carteret car la commune de Barneville-Carteret a été contactée par les phares et balises pour savoir si elle serait intéressée pour exploiter ce site. 145 000 personnes par an vont sur le cap et ce site pourrait être exploité à des fins touristiques, culturelles, environnementales et économiques.
4. Un investissement très important est fait pour le réseau de fibre optique. Une formation sur ce point est nécessaire afin de connaître les perspectives de ce nouvel équipement de développement du territoire.

M. Hélène Leseigneur remarque qu'il n'y aura plus d'office de tourisme à Barneville Bourg.

M. Alain Desplanques répond que le bâtiment de la gare est mieux identifiable et plus attractif. L'accueil deviendra plus conceptuel dans l'avenir mais l'accueil physique doit être de qualité pour mieux présenter toutes les facettes du territoire. Il faut devenir plus professionnel et cela nécessite un investissement dans ce domaine.

M. Claude Dupont précise que ces propositions ne sont pas votées, la commission a lancé des pistes sur ce point et les communes peuvent alimenter la discussion.

Alain Desplanques exprime sa confiance quant aux projets qui contribueront à développer les atouts naturels et maritimes du territoire.

- Calendrier des réunions

- jeudi 11 février 2016 à partir de 9 h – siège : Appel à projets « Notre littoral pour demain » : réunion de présentation et visite des sites
 - jeudi 11 février 2016 – 18 h – siège : Commission Fusion et Extension de compétences
- Label familles + : le dossier de labellisation « familles + » du territoire de la Côte des Isles a été accepté, sous réserve du succès d'un audit programmé au printemps ou cet été.

M. Desplanques précise que la Côte des Isles serait un des premiers territoires labellisés « familles + » au niveau national.

Mme Leseigneur rappelle que le service Jeunesse de la Communauté de Communes fait partie intégrante des activités familles +.

- Tour de France 2016

M. le Président rappelle que cette manifestation est une occasion unique de faire connaître le territoire et demande si des initiatives communes sont envisageables.

M. Hélène Leseigneur remarque que sa commune sera seulement traversée par le Tour.

M. Guy Cholot indique que des fiches projets ont été transmises et que des associations portbailloises ont proposé des projets.

- M. Alain Desplanques précise qu'une réunion présidée par M. Morin, sur le thème du tourisme a témoigné de l'énorme effort entrepris pour l'image de marque et la notoriété de la Normandie.

La séance est levée à 23h00